



FEDERATION FRANCAISE DE JOUTE ET SAUVETAGE NAUTIQUE

CAHIER DES CHARGES

Cahier des charges Joute Nautique Méthode Lyonnaise & Givordine

1° Edition :2012 N° Rectificatif	commission nationale	Présidents ligues	VALIDATION CNA Le Président	Visa fédération Secrétaire général
Original :05/2012	Validation 05/2012	Validation 05/2012	Validation 05/2012	Validation 05/2012
	AL Perret	H. Rigard R. Bancelhon	R.Andry H Feltrin	P.GUICHARD Anne Lise Perret



1. Cahier des Charges des Critériums

Les Critériums de joutes sont organisés sous délégation fédérale par les clubs retenus par les commissions de joute des ligues respectives des clubs candidats.

Les Méthodes suivantes sont pratiquées :

- Lyonnaise
- Givordine

Les clubs organisateurs d'un Critérium s'engagent à respecter le présent Cahier des Charges.

Le site

Les dimensions de l'aire de joute doivent être à minima:

- Longueur 90 mètres
- Largeur 15 mètres maxi 30 mètres
- Profondeur 1,5 mètres

Le plan d'eau calme doit être abrité du vent (risque de vagues).

Pour matérialiser le point de départ des bateaux, deux bouées doivent être installées distantes l'une de l'autre **de 50 mètres**.

Une sonorisation efficace (pour être entendue par les barreurs et le public) doit être à disposition des arbitres durant la compétition.

Sécurité

Le club organisateur met à disposition une trousse à pharmacie de première urgence, d'accès aisé, et si possible la présence de secouriste(s). Des moyens de communications rapides (téléphone) permettent d'alerter les secours (pompiers) dans les plus brefs délais.

Casse-croûtes

Un casse-croûte ainsi qu'une boisson non alcoolisée sont distribués par le club organisateur à tous les participants à la fin de chaque catégorie.

Récompenses

Une récompense est décernée à tous les participants.

La remise de récompenses est organisée de façon à valoriser le sport joute. Si possible, le club organisateur met en place un podium à l'écart de la buvette et convie des personnalités locales à cette manifestation.

Trophée des jeunes

Le trophée des jeunes est organisé la veille de la finale de la coupe de France par le club organisateur de cette épreuve en ligue Rhône Alpes.

La commission de joute Rhône Alpes devra trouver une autre date si la finale de la Coupe de France se déroule dans une autre ligue. Cette compétition se déroule en force lyonnaise et givordine, par élimination directe. Les résultats ne sont pas pris en compte dans le classement général de la saison. Cette épreuve est réservée aux catégories minimales et féminines en totalité.

2. Compétitions officielles – Descriptif et structures

1/ Définition :

Compétitions nationales officielles : ½ finales et finales Coupe et Championnat de France, toute épreuve ou rassemblement organisé par la fédération (avec possibilité de délégation aux groupements sportifs affiliés).

Compétitions officielle des ligues : toutes compétitions portées au compte-rendu de validation des ligues et agréées par la fédération (éliminatoires, challenges de ligue, rassemblement ou épreuves organisées par les groupements sportifs affiliés).

Compétitions non officielles : rencontres amicales non officialisées par la ligue ou la fédération, (en Rhône-Alpes, qui ne compte pour aucun classement).

Toutes ces rencontres ou compétitions sont couvertes par la RC de la Fédération et l'assurance licence, sous réserve que la fédération soit avertie dans le mois précédent la rencontre (y compris pour les rencontres non officielles).

2/ Organisation – Structures

Les compétitions et épreuves officielles nationales ou de ligue sont organisées sous l'autorité de la FFJSN qui peut déléguer à ses groupements sportifs affiliés.

Le présent règlement s'applique aux méthodes :

- Lyonnaise
- Givordine

Chaque Compétition se déroule sur un site désigné par le groupement sportif organisateur et agréé par la ligue ou la fédération selon le type de compétition.

Le club organisateur d'une Compétition officielle de joutes s'engage à respecter le présent Cahier des Charges.

A/Le site

Les dimensions de l'aire de joute doivent être à minima :

Longueur : 90 mètres environ

Largeur : 15 mètres minimum

Profondeur : 1,5 mètres

Pour matérialiser le point de départ des bateaux, deux bouées doivent être installées distantes l'une de l'autre de 80 mètres environ et à 40 m du bord droit de la table du jury.

Une sonorisation efficace (pour être entendue par les barreurs et le public) doit être à disposition des arbitres durant la compétition. Cette sonorisation peut-être utilisée également par le club organisateur lorsqu'elle est laissée libre par les arbitres, mais un second micro est recommandé en sécurité.

Les abords du plan d'eau doivent être aménagés pour accueillir correctement les spectateurs.

Des sanitaires en nombre suffisant et tenus propres doivent être mis à la disposition du public.

Le parking des véhicules des officiels de la compétition, des sportifs et des personnalités doit être organisé à proximité du plan d'eau.

E/ Infrastructure

Prévoir un vestiaire avec sanitaire pour les joueurs et en cas de contrôle anti dopage.

Pour les Finales (Championnat & Coupe de France) le groupement ou club organisateur met en place :

- une chambre d'appel des joueurs, (à proximité de la table d'arbitrage) à l'ombre et assez grands pour permettre l'échauffement des athlètes et qui permet aux arbitres le contrôle de la tenue.,
- un pole de soins qui peut être jouté a la chambre d'appel,et permettre l'intervention des soigneurs et le dépôt des sacs des joueurs

F/ Sécurité

Le club organisateur met à disposition une trousse à pharmacie de première urgence, d'accès aisé et si possible la présence de secouriste(s). Des moyens de communications rapides (téléphone) doivent permettre d'alerter les secours (pompiers) dans les plus brefs délais.

Pour les Finales (Championnat & Coupe de France) la présence d'un médecin est fortement recommandée.

3- Organisation générale

A/ L'arbitrage- contrôle vidéo

L'arbitrage est assuré par les membres de la Commission des arbitres de la ligue organisatrice, ou de la commission nationale des arbitres, selon la désignation du Président concerné, en fonction de la nature de la compétition (nationale ou de ligue).

L'emplacement suffisamment spacieux des arbitres doit être isolé du public, couvert et fermé (protection contre les intempéries).

La table d'arbitrage se trouve à environ 2 mètres au-dessus du niveau de l'eau.

Les arbitres étant assistés obligatoirement de la vidéo, le groupement ou club organisateur met à leur disposition le matériel de la ligue ou un matériel de même référence (caméscope, écran de lecture) ayant au préalable été essayé pour le cadrage et la qualité des images en lecture, ainsi qu'une personne compétente pour son utilisation, excepté pour les compétitions nationales pour lesquelles cette désignation est effectuée par la commission nationale de joutes en accord avec le Président national des arbitres, d'après la liste des contrôleurs ayant satisfait à la formation.

Pour les finales Coupe et championnat, le contrôle vidéo s'effectue sur les 2 bords du bassin.

Une zone de lecture vidéo doit être aménagée dans l'enceinte de la table d'arbitrage (zone sombre).

Les arbitres de "Pique" sont installés sur un ponton ou sur berge distant au maximum de 30 mètres des arbitres de la table et décalé d'une quinzaine de mètres sur la droite par rapport au jury, isolés du public.

Le club organisateur met à la disposition des arbitres de "Pique" des panneaux pour la communication avec la table d'arbitrage.

- Neuf / Rodage

- Plastron / ?

Le club prévoit également des moyens de protection contre les intempéries et le soleil.

C/Contrôle du matériel et du site

Le matériel et le site sont contrôlés par les membres désignés par la commission de joutes concernée environ 15 jours avant chaque compétition et fait l'objet d'un rapport adressé au président de la commission de joutes concernée et au président du jury désigné le jour de la compétition. En cas de non-conformité, le club organisateur a le devoir de pourvoir aux demandes exprimées par les contrôleurs. A défaut, le président du jury adresse un rapport au président de la ligue concernée, au secrétariat fédéral, au président de la commission des règlements et de l'organisme disciplinaire concerné (ligue ou fédération selon la nature de la compétition).

En cas de conformité, les contrôleurs délivrent un certificat de conformité au président du club organisateur qui sera présenté au président du jury le jour de la compétition.

D/Pesée des jouteurs

Une bascule est mise à disposition des arbitres à chaque compétition (Balance Electronique de la Ligue organisatrice).

La pesée doit avoir lieu dans un local donnant aux jouteurs la possibilité de se dévêtir (la pesée est autorisée en slip ou maillot de bain).